

Réaliser son semestre d'études au Canada - Démarches à entreprendre

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il a été réalisé à titre informatif pour vous aider dans vos démarches administratives.

Veuillez consulter les sites officiels avant toute mobilité.

1/ Inscription en ligne sur la plateforme Mobility Online AVANT le 30 janvier 2023

Remplissez tous les champs marqués d'une * et indiquez vos voeux de destinations. Si vous n'en avez qu'un, indiquez quand même d'autres destinations envisageables.

<u>N'attendez pas le dernier jour pour le faire</u>. Après avoir validé votre demande, vous recevrez un mail vous donnant accès à votre espace sur Mobility Online et vous invitant à télécharger des documents (lettre de motivation, CV, attestation de niveau en langue, etc.).

Vous trouverez ci-dessous le lien vers le portail de candidature en ligne pour une mobilité internationale en 2023-2024, publié sur le <u>site internet de l'UBS</u>.

Cliquez sur "Possibilités d'échanges", puis choisissez votre composante et votre filière, ou faites un tri par pays pour visualiser les échanges possibles dans votre filière : <u>Portail des possibilités d'échanges à l'UBS</u>

Attention! Si votre référent pédagogique vous a demandé de lui transmettre une lettre de motivation et/ou un CV en plus du dépôt de votre candidature sur la plateforme Mobility Online, vous devez <u>impérativement</u> respecter ses consignes avant la date qu'il vous aura transmise.

2/ Inscription au SRAM (Service Régional d'Admission du Montréal métropolitain)

Si vous êtes sélectionné pour réaliser votre semestre d'études au **Cégep Godin** ou au **Cégep Vanier**, vous devrez impérativement vous inscrire au SRAM.

Le service des relations internationales de l'IUT vous enverra la procédure à suivre courant février pour les GEA et TC et en septembre pour les INFO.

3/ En prévision de votre futur semestre à l'étranger

- Consultez les recommandations spécifiques au Canada sur le <u>site du ministère des affaires</u> étrangères
- Inscrivez-vous sur <u>Ariane</u> afin de recevoir par email ou SMS des informations et des consignes de sécurité si nécessaire
- Vérifiez les modalités de voyage sur le site de votre compagnie aérienne car elle peut avoir ses propres exigences
- Passeport biométrique 86€ et valable 10 ans

ATTENTION! Les délais d'obtention d'un passeport peuvent aller jusqu'à 6 mois.

A refaire si la date de validité est <6 mois après votre date de retour.

Nouveauté ! les autorités publiques viennent de lancer un nouveau site recensant les rendez-vous en mairie disponibles près de chez soi : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/

AVE (Autorisation de Voyage Electronique)

Dans le cadre d'un séjour d'études au Canada < 6 mois, <u>vous n'avez pas besoin de permis d'études, ni de</u> Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ). Vous avez uniquement besoin d'une **AVE**.

Pour l'obtenir, vous devrez faire une demande d'AVE en ligne (7\$CAN). L'AVE est valide 5 ans.

Service relations internationales – IUT Vannes – 12 décembre 2022



Si vous n'avez pas de passeport valide ou que vous devez le refaire avant de partir, attendez de recevoir votre nouveau passeport pour en faire la demande.

Attention: Si vous envisagez de travailler pendant votre semestre d'études ou au-delà de la fin de votre semestre, nous vous invitons à faire une <u>demande de permis de travail</u>. Veuillez consulter les informations se trouvant dans la rubrique stage à l'étranger / stage au Canada / démarches à entreprendre.

Sécurité sociale

Le **formulaire SE 401 Q 106** vous sera remis lors d'une réunion de préparation obligatoire organisée par le Service des Affaires Internationales de l'UBS. Il s'agit d'un protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la France. Vous devrez, une fois sur place, souscrire à la RAMQ (voir ci-dessous) afin d'obtenir votre carte de sécurité sociale québécoise obligatoire.

• Assurance*, assistance, rapatriement, responsabilité civile*

L'assistance aux voyageurs est différente de l'assurance maladie (remboursement des soins). Le rapatriement sanitaire est l'une des possibilités offertes par un contrat d'assistance.

Rapprochez-vous de votre assurance habitation, auto, de votre banque, mutuelle, etc. Certaines assurances vous couvrent pour 90 jours maximum donc vérifiez bien les clauses de vos contrats avant tout départ (conditions, restrictions et exigences, extension de garantie au monde entier, couverture du risque COVID 19, etc). Selon la durée de votre séjour, il est recommandé de souscrire un contrat d'assistance spécifique.

*L'assurance voyage est l'attestation ou le document spécifiant que vous avez une assurance assistance/rapatriement pour votre séjour à l'étranger.

*La **responsabilité civile** correspond à votre attestation d'assurance habitation, ou auto, ou bancaire, etc (cela veut dire que vous avez une assurance couvrant les frais de dommages causés à autrui à l'étranger).

4/ Documents à avoir en + dans vos bagages avant de partir

- carte d'étudiant UBS.
- certificat de scolarité IUT,
- photos d'identité pour faire des cartes sur place (bus ou autre),
- **lettre d'acceptation** de l'établissement d'accueil dans lequel vous réaliserez votre semestre,
- de l'argent en espèces (en dollars)
- **billet d'avion retour** : il n'est pas obligatoire mais il faut prouver que vous avez les fonds nécessaires sur votre compte bancaire pour l'acheter. *Faites une copie de votre relevé bancaire prouvant que vous avez suffisamment de provisions pour payer un billet de retour*,
- l'ordonnance du médecin si vous avez des médicaments en votre possession ou si vous suivez un traitement particulier,
- carnet de santé/vaccination.

CONSEIL: photocopiez et scannez l'ensemble de ces documents et envoyez-les sur votre boite mail. A l'étranger, privilégiez les documents photocopiés et conservez précieusement les originaux dans un endroit sécurisé.

5/ A votre arrivée :

RAMQ (Régie d'Assurance Maladie du Québec)

Le **formulaire SE 401 Q 106**, fourni par l'UBS avant votre départ, est un protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la France. Il sera à fournir lors de votre souscription en ligne auprès de la **RAMQ** (sécurité sociale du



Québec) à votre arrivée au Canada. Vous obtiendrez votre carte d'assuré social qui vous servira durant toute la durée de votre séjour.

Attention! En fonction de l'établissement dans lequel vous effectuerez votre semestre d'études, vous pourrez être amenés à payer des frais supplémentaires d'assurance collective le temps d'obtenir votre carte RAMQ.

6/ En cas de perte ou de vol de vos papiers durant votre semestre à l'étranger

Veuillez effectuer votre déclaration auprès du consulat ou de l'ambassade de France du Canada. Retrouvez toutes les informations sur le <u>site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères</u>.

5/ En cas de dépenses de frais de santé à l'étranger

Conservez tous les originaux des justificatifs relatifs aux frais de santé que vous pourriez avoir sur place (notes d'honoraires, prescriptions médicales, factures, etc) et envoyez-les au CNSE (Centre National des Soins à l'Etranger) dès votre retour en France.
